

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 octobre 2023

N° 2023 – 44

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

Le 20/10/2023

Date d'affichage

Le 20/10/2023

Objet de la délibération 2023-44 :
Avenant n°3 au marché de
travaux du lot 3 Maçonnerie
entreprise ARNAUD pour
la construction de la nouvelle
mairie

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le **31 OCT. 2023**

Et publication ou notification

du **31 OCT. 2023**



L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur COSME qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie à la SAS Arnaud EBTP pour un montant de 249 300,34 € HT.

Pour mémoire :

- En séance du conseil municipal du vendredi 24 février 2023, un avenant n°1 au marché de travaux de la SAS Arnaud EBTP, titulaire du lot n°3 - Maçonnerie, ayant une incidence financière de 4 374,50 € HT a été approuvé.
- En séance du conseil municipal du 8 septembre 2023, un bilan des prestations prévues au marché de travaux de la SAS Arnaud EBTP a été effectué et l'optimisation des ouvrages en béton qui ont été exécutés a permis d'aboutir à une moins-value de 12 495,22 € HT.

Dans le cadre des travaux de murs en maçonneries de pierres, des adaptations de chantier ont été opérées conduisant à une modification du contenu de ces ouvrages prévus dans le marché de base du lot n°3. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis n°13-06227 de la SAS Arnaud EBTP en date du 28 septembre 2023,

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023_44-DE
Reçu le 31/10/2023

concernent des travaux supplémentaires d'un montant HT de 10 426,56 € et des travaux en moins d'un montant HT de 7 204,35 € représentant ainsi une plus-value de 3 222,21 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie, dont la SAS Arnaud EBTP est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 244 401,83 € HT soit 293 282,20 € TTC.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le devis n°18-06227 de la SAS Arnaud EBTP correspondant à une plus-value de 3 222,21 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie dont la SAS Arnaud EBTP est titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis n°18-06227 de la SAS Arnaud EBTP correspondant à une plus-value de 3 222,21 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie dont la SAS Arnaud EBTP est titulaire.

Pour :	11	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 27 octobre 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023_44-DE
Reçu le 31/10/2023